

Canton de Vaud Le projet EolJorat-Nord freiné par un moratoire de 10 ans

Jusqu'à fin 2030, il n'y aura pas de construction d'éoliennes de plus de 50 mètres de haut à Froideville. Le parc éolien d'EolJorat s'en retrouve fortement compromis.

Mis à jour: 29.06.2020, 13h46

Le Conseil communal de Froideville (VD) a adopté mardi dernier une motion qui contraint la Municipalité à interdire jusqu'à fin 2030 la construction de toute éolienne de plus de 50 mètres de haut. Le texte lui impose également de faire opposition à toute édification de mâts sur les territoires des communes voisines et qui pourraient avoir un impact sur le village.

Cette motion a été préparée par une commission du Conseil communal. Elle a été acceptée par une large majorité de 27 oui contre 4 non ainsi qu'un certain nombre d'abstentions, a déclaré le conseiller communal Cédric von Rohr à Keystone-ATS, revenant sur une information publiée lundi par [«Paysage Vaud libre»](#) lundi.

«Les propositions écologiques doivent avoir du bon sens. L'éolien coûte quatre à cinq fois plus cher que d'autres moyens pour produire de l'électricité», a souligné le conseiller communal. «Il y a beaucoup de choses à faire avant, beaucoup plus efficaces et moins coûteuses. Si des panneaux solaires étaient posés sur tous les toits du village, leur rendement serait équivalent à celui de trois éoliennes», illustre-t-il.

Fortement compromis

En parallèle, les auteurs de la motion proposent de créer et de maintenir pour cette même période, soit jusqu'à fin 2030, une commission thématique du Conseil communal. Son objectif: suivre et promouvoir le développement durable de la commune et en particulier les énergies renouvelables, tout en lui attribuant possiblement une ligne de crédit au budget annuel.

Le parc éolien d'EolJorat est ainsi fortement compromis. Avec seulement trois éoliennes sur quatre, il y a peu de chances qu'il atteigne la production minimale de 20 GW/h par an exigée par la Confédération. D'autant plus qu'à part Poliez-Pittet, les autres communes ne semblent pas particulièrement motivées par le projet mal ficelé d'Alpiq, souligne «Paysage Vaud libre» dans son communiqué.

8100 ménages

Le parc éolien EolJorat Nord prévoit l'installation de quatre pâles dans les zones frontalières des communes de Corcelles-le-Jorat, Froideville, Jorat-Menthue et Poliez-Pittet. La production devait se monter entre 25 et 32 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 8100 ménages. Il fait partie des projets retenus par le canton de Vaud dans son plan directeur cantonal.

De son côté, le projet EolJorat Sud qui prévoit huit éoliennes dans le secteur du Chalet-à-Gobet fait actuellement l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

(ats/nxp)

Publié: 29.06.2020, 13h46